



Réflexions sur

# Défense & sécurité nationale

Quelles réformes pour  
l'ère démocratique?

Par Mohamed Meddeb

Général de Brigade (à la retraite) Armée Nationale

**Leaders**



978 9633 128 033

## Titre 2

# La Nation et la problématique : «Défense et Sécurité Nationale»

Avant d'entamer la discussion des fondements de base de la politique de défense et le plan de réforme proposé dans cet essai pour assurer la défense de la Tunisie post-janvier 2011, il est nécessaire d'examiner d'abord l'état des lieux dans le pays toujours dans l'optique de la «Défense et Sécurité Nationale».

### **1. UN MANQUEMENT MANIFESTE AUX DIFFERENTS NIVEAUX!**

En Tunisie, pour des raisons diverses, la question de défense et sécurité nationale a été souvent marginalisée, et si on l'aborde c'est par obligation et pour répondre à des situations sécuritaires conjoncturelles, sans plus. En fin de compte, ce thème est resté tabou, d'ailleurs non seulement pour les citoyens ordinaires, mais également pour la plupart des hauts dirigeants et de l'élite du pays. En général, c'est un domaine gardé réservé pratiquement à de très rares hauts dirigeants politiques et aux seuls spécialistes des

institutions militaires et sécuritaires. Plus grave encore, pour des raisons historiques et culturelles remontant aux années soixante, le pouvoir politique dans le pays a été plutôt méfiant à l'égard de l'institution militaire, parfois on se retranche derrière l'obligation de réserve et le caractère confidentiel de la chose militaire pour éviter d'en débattre publiquement et lui accorder de la sorte l'intérêt public qui lui revient. Quant au citoyen tunisien, il n'a jamais été assez sensibilisé et encore moins convaincu de l'importance de son rôle dans la défense et la sécurité du pays. D'ailleurs, lui aussi, il ne se rappelle l'Armée nationale que très occasionnellement. Au fait, seulement quand il a besoin de son assistance, en cas de catastrophes naturelles, inondations, incendies, de sa protection des dangers terroristes ou autres, ou de besoin d'accompagner les élections sur le plan sécuritaire et du soutien logistique ... Ainsi, le citoyen est très peu enclin, pour plusieurs raisons, à consentir les sacrifices nécessaires en contrepartie de la sécurité de la nation tout entière et, par là, de sa sécurité personnelle.

Dans l'inconscient du collectif tunisien, l'Armée n'est qu'un mal nécessaire, une institution qui n'est qu'occasionnellement utile. En revanche, elle reste exigeante non seulement en moyens financiers publics importants mais demande aux jeunes, déjà dès le temps de paix, un sacrifice personnel, une année de service national ! L'attitude du Tunisien, qu'il soit politicien, de l'élite ou citoyen ordinaire, trouve origine en grande partie dans l'ignorance du fait militaire et des institutions de défense ; c'est aussi une question culturelle, d'où la difficulté pour beaucoup de bien saisir l'importance des enjeux dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale. En général, on fuit les questions militaires et sécuritaires qui n'ont presque jamais fait l'objet

de débat national approfondi. Les raisons en sont multiples et variées ; mais comme le but de ce travail est de contribuer, un tant soit peu, à élaborer une perspective d'avenir, je me limiterai à la période tout à fait récente, post-janvier 2011. Depuis l'opération terroriste à Errouhia au mois de mai 2011, beaucoup d'encre a coulé à propos du terrorisme, des stratégies ont été présentées, de nombreux plateaux TV et journées d'étude organisés. Les Tunisiens de tout bord, comme bons citoyens, ne ratent aucune occasion pour affirmer leur soutien verbal aux institutions militaire et sécuritaire dans la guerre menée contre le terrorisme. Seulement, mis à part «*etterahhom ala erouah echouhada*», la participation aux funérailles des victimes et les déclarations enflammées de bonnes intentions mais sans le moindre contenu concret, personne, responsable ou citoyen ordinaire, ne nous a expliqué en quoi consiste concrètement ce soutien!

La nouvelle Constitution, d'ailleurs comme celle de 1959, a bien consacré l'obligation du service national et l'a ainsi érigé au rang d'un devoir constitutionnel. En effet, l'article neuf stipule bien que «La préservation de l'unité de la patrie et la défense de son intégrité sont des devoirs sacrés pour tous les citoyens. Le service national est obligatoire selon les dispositions et conditions prévues par la loi».

L'Armée Tunisienne, qui est une armée de conscription, devrait être composée, dans sa large majorité, de jeunes citoyens, incorporés dans le cadre du service national conformément aux dispositions de la loi du 14 janvier 2004 relative au service national, dont l'article deux précise que «*Tout citoyen âgé de 20 ans doit se présenter volontairement pour accomplir le service national, il demeure dans l'obligation de l'accomplir jusqu'à l'âge de 35 ans*».

Cependant, nous savons tous que très rares sont les jeunes Tunisiens qui se présentent de leur propre gré, comme le stipule la loi, pour accomplir leur devoir national. Nul besoin de statistiques, que chacun vérifie dans son entourage immédiat, la famille, le milieu professionnel ou le quartier, le pourcentage de jeunes ayant dépassé les vingt ans et qui ont effectué le service militaire ou ayant au moins régularisé leur situation vis-à-vis de ce devoir. D'un autre côté, l'Armée peine depuis longtemps à satisfaire ses besoins en personnel appelé, et pourtant le pays abonde de jeunes qui constituent la tranche la plus importante de la population tunisienne. Les raisons, généralement évoquées, de l'évasion des jeunes du service national, quoique multiples et variées, ne justifient en rien l'attitude d'indifférence des jeunes et de la société en général à l'égard de ce devoir et de l'institution militaire.

Ces jeunes, encouragés par leurs parents et aînés, n'hésitent pas à recourir aux démarches et ficelles des plus irrégulières pour se dérober à la première des deux obligations constitutionnelles, le service national et le paiement des impôts. L'évasion fiscale semble retenir l'attention publique et celle du gouvernement, ce dernier s'emploie activement à finaliser la réforme fiscale devenue inéluctable. Quant au dossier du service national, il ne semble intéresser jusque-là ni les dirigeants du pays ni les citoyens ni les médias, personne ne s'en inquiète, même pas les prétendants à la présidence de la République. Aucun d'eux n'a évoqué durant sa campagne électorale la question de l'évasion des jeunes du service national. Pourtant, l'Armée souffre d'un manque important en effectif de conscrits et voit ses besoins en ressources humaines croître avec la multiplication des tâches dont elle se trouve chargée et parmi lesquelles, et en premier lieu, la guerre contre le terrorisme.

Au vu de la situation sécuritaire dans le pays et dans la région, ainsi que des évolutions prévisibles, il apparaît clairement que la Tunisie post-14 janvier 2011 a absolument besoin de repenser sa politique de défense et entreprendre les réformes nécessaires pour reconstruire une «armée citoyenne» capable de faire face aux menaces et relever les défis, tout en tenant compte des spécificités et des possibilités nationales. A ce point, et avant d'entamer la discussion de la politique de défense et du modèle d'institution militaire à adopter, il est utile de passer en revue les différentes options possibles quant à l'instrument militaire (l'Armée) à construire.

## 2. MODELES D'INSTITUTIONS MILITAIRES

Quelle que soit la politique de défense adoptée, les forces armées en constituent la colonne vertébrale, il leur revient de concrétiser les choix effectués. De nos jours, deux modèles de forces armées sont adoptés par les différents pays dans le monde : «*l'armée de métier ou professionnelle*» et «*l'armée de conscription*». Depuis l'indépendance, l'Armée tunisienne a toujours été du deuxième modèle, de conscription. Certains de nos compatriotes, citoyens ordinaires, et même des responsables, ont du mal à saisir les spécificités de chaque modèle et les raisons pour lesquelles en Tunisie on opte pour celui de la conscription et non pour une armée professionnelle, à l'instar surtout de nombreux pays occidentaux qui, dans les années quatre-vingt-dix, ont abandonné ou juste suspendu la conscription en faveur de la professionnalisation. Dans ce qui suit, seront présentés les caractéristiques respectives des deux modèles et les paramètres qui justifient l'option pour l'un ou l'autre et conditionnent sa réussite dans l'accomplissement des missions de défense qui lui sont confiées.

## **A . Armée de conscription et armée de métier ?**

Sur le plan conceptuel, une armée est dite de conscription quand l'écrasante majorité de son personnel provient du peuple pour servir le pays en uniforme dans le cadre du service militaire obligatoire, pendant une période et sous des conditions prévues par la loi. Le citoyen en uniforme est entièrement pris en charge par l'institution quant à son logement, sa nourriture, sa santé... ; mais rend service à la communauté nationale sans contrepartie matérielle, l'Armée lui accorde une prime, de l'argent de poche, juste de quoi subvenir à ses besoins personnels quotidiens. Néanmoins, pour des raisons pratiques, assurer la continuité et la stabilité de l'institution et bénéficier du cumul d'expérience du personnel, la majeure partie des cadres d'une armée de conscription sont plutôt des volontaires qui s'engagent à servir des périodes renouvelables allant même jusqu'à la limite d'âge de la retraite, ce qui est le cas pratiquement de toutes les armées de conscription dans le monde, y compris l'Armée tunisienne.

En revanche, une armée est dite « professionnelle ou de métier », quand elle est constituée exclusivement de volontaires qui exercent le métier de soldats sous contrat pour des durées déterminées par l'institution. Ces volontaires touchent alors un salaire au même titre que tout fonctionnaire de l'Etat. Ainsi, dans un pays qui opte pour une armée de métier, les jeunes citoyens ne sont pas astreints à un service militaire obligatoire qui reste le propre d'une armée de conscription. Dans le tableau suivant, sont présentés, à titre de comparaison, les principales caractéristiques, points forts et limites de chacun des deux modèles de forces armées évoqués.

Armée de conscription	Armée de métier
<p>Mieux adaptée pour la défense de l'intégrité territoriale du pays, défense des frontières nationales.</p>	<p>Plutôt adaptée à la projection des forces à l'extérieur pour protéger les intérêts nationaux hors du territoire national.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permet de maintenir de fortes relations entre la nation et son Armée qui peut être alors qualifiée de « nationale »</li> <li>• Constitue une école pratique de civisme, de vivre ensemble, de désintéressement, de sacrifice pour l'intérêt collectif, de citoyenneté;</li> <li>• Permet de rajeunir le personnel combattant d'une façon continue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque inévitable de voir l'Armée isolée, vit en communauté fermée sur soi, sans âme nationaliste, sans lien fort avec la nation, ce qui peut amener à une démobilisation totale du citoyen envers les institutions de défense et les questions de sécurité.</li> <li>• Risque de voir le personnel combattant vieillir.</li> </ul>
<p>Permet de mobiliser massivement les effectifs nécessaires à la défense du territoire contre des agressions conventionnelles.</p>	<p>Par sa nature, ne permet de mobiliser que des effectifs limités, loin de la mobilisation générale indispensable à la défense du territoire national.</p>
<p>Comporte en elle-même des éléments très dissuasifs (l'engagement et l'implication de toute la nation, son soutien moral, logistique, réserve en ressources humaines . . .) dans les missions de défense des frontières.</p>	<p>A elle seule, et si elle n'est pas appuyée par d'autres éléments de puissance (arme nucléaire, alliance militaire, avancées technologiques significatives) et quel que soit le degré de sa professionnalisation, elle ne peut être suffisamment dissuasive lorsqu'il s'agit de défendre le territoire national.</p>
<p>Modèle adopté dans la plupart des pays à travers le monde.</p>	<p>Ce modèle d'armée est adopté notamment par de grandes puissances, (USA, France, Italie, Grande-Bretagne . . .) où la mission principale de l'armée est de protéger les intérêts nationaux à l'extérieur du pays, loin des frontières nationales qui ne sont plus directement menacées.</p>
<p>Non adaptée aux interventions de combat à l'étranger; pose quelques difficultés quant à l'engagement de jeunes appelés non volontaires pour y prendre part.</p>	<p>Bien adaptée à la projection des forces pour des interventions militaires à l'étranger.</p>
<p>Coûts relativement réduits car une bonne partie des effectifs est constituée par des citoyens en uniforme en service obligatoire.</p>	<p>Coûts élevés (rémunérations du personnel et coûts des équipements) et ce par rapport au modèle d'armée de conscription.</p>

Il est naturel que certaines évaluations précisées dans le tableau précédent puissent générer des discussions et des avis contradictoires, mais il reste important pour tous, autorités et citoyens, de bien saisir les conséquences du choix de l'un ou l'autre des deux modèles d'armée ; car tout choix a bien des impacts sur la sécurité du pays, engage toute la nation, dirigeants, élite et citoyens ordinaires, et exige de chacun, dans tous les cas, des devoirs et des sacrifices qu'il faut bien, par la suite, assumer.

En Tunisie, compte tenu, d'une part, des missions dévolues à l'institution militaire découlant de la situation sécuritaire dans la région et qui consistent essentiellement à défendre l'intégrité du territoire national, et d'autre part des potentialités du pays, l'Armée de conscription reste la seule option réaliste et qui permet d'accomplir les missions institutionnelles qui lui sont dévolues. D'ailleurs, la nouvelle Constitution dans l'article neuf n'a fait qu'implicitement confirmer ce choix institué déjà par celle de 1959, et tant mieux pour le pays. Il est à remarquer que cette problématique, défense et sécurité nationale et modèle d'armée, quoique complexe et sensible, a eu le consentement de l'ensemble de nos honorables constituants sans soulever de leur part la moindre interrogation ou inquiétude quant à la nature et aux conséquences de ce choix ! On est même tenté de se demander s'ils étaient réellement conscients de l'importance de leur décision et surtout des conséquences des choix effectués. Dans l'affirmatif, pourquoi alors n'ont-ils pas abordé la question de l'évasion des jeunes du service militaire? pourquoi n'ont-ils pas décidé les mesures qui s'imposent pour y remédier ?...

## **B . Une coalition militaire ?**

Pour compléter le tableau des choix stratégiques possibles pour assurer la sécurité du pays, ne serait-ce que sur le plan de la réflexion et du principe, on pourrait penser rejoindre une alliance militaire ou tenter d'en former une avec d'autres pays. La constitution d'une alliance militaire réussie exige des conditions géostratégiques, politiques et une convergence d'intérêts d'ordre stratégique et militaire entre les pays concernés, lesquels préalables et conditions sont loin d'être réunis dans notre région. Donc pour des raisons objectives bien compréhensibles et conformément aux fondamentaux de sa politique étrangère, la Tunisie ne peut, à mon avis, que continuer à se tenir bien loin de toute alliance militaire. Cela n'exclut pas l'établissement de fortes relations de coopération militaire avec les pays amis et surtout voisins, ce qui a été d'ailleurs généralement le cas depuis la création de l'Armée nationale. A long terme, la Tunisie pourrait peut-être, sous certaines conditions, repenser sa défense dans le cadre de la construction de l'espace maghrébin si jamais ce projet, tant espéré, voyait le jour.